

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

PROCES VERBAL

de la réunion du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 23 février 2011 à 19h00

(salle communale de Lavans les Saint-Claude)

PRESENTS : Bernard Vuillard, Yves Poète, François Casagrande, Jean-Pierre Martorell, Jean-Jacques Baroni, Claude Mora, Serge Blanc Potard, Roland Couty, Daniel Grenard, Jean-Louis David, Michel Colomb, Christian David, Jean-Yves Comby, Françoise Crespy, Thierry Grenard, Gérard Barut, Guy Perrier, Philippe Passot, Claude Cottet, Jacques Lançon, Thierry Vidaillet, Jean-Pierre Ackermann, Jean Boujard, Eliane Grenard, Roger Beguet, Jean-François Demarchi, Christian Fournier, Nicole Pedroletti, Jean-Paul Bernasconi, Bernard Abel, Bruno Dutel, Véronique Girault, Daniel Burdeyron, Francis Lahaut, Michel Bailly, Jean-Paul Gruet-Masson, Jean-Pierre Jacquemin, Jean-Claude Millet, Alain Mouret, Nelly Vaufrey, André Vialle, Norma Paillissé, Alain Waille, Déborah Baroni, Yvan Smaniotto, Ludovic Sonney, Raphaël Perrin, Nicolas Gindre, Claudie Pillard, Daniel Monneret, Raymond Chevassu, Jean Greusard, Jean-Daniel Maire, Bernard Faure, Maxime Morand-Mermet, Jérôme Fortier.

POUVOIRS : Jean-Marc Greninguey à Francis Lahaut ; Alain Duraffourg à Jean-Paul Bernasconi ; Philippe Gotteland à Jean-Paul Gruet-Masson ; Jean-Louis Millet à Raymond Chevassu.

EXCUSES : Roman Charpentier, Jean-Luc Delacroix.

ABSENTS : Néant.

Soit 56 présents et 60 votants

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations et des excuses.

Messieurs Jean-François Demarchi et Daniel Monneret se proposent pour assurer les fonctions de secrétaires de séances, ils sont élus à l'unanimité.

1 Communications officielles :

1-1 Délibérations prises par le bureau les 19/01/2011, 02/02/2011 et 16/02/2011.

2 Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 5 janvier 2011

2-1 Le procès verbal du 05 janvier 2011 est adopté à l'unanimité et sans observation.

3 Administration générale :

1

3-1 Motion pour le maintien des classes pour la rentrée scolaire 2011-2012 sur le territoire de la communauté de communes, du maintien des sections de BTS au lycée du pré Saint-Sauveur et du maintien des 6^e du collège Rosset.

Durant ces dernières semaines, l'Education Nationale a pris un certain nombre de mesures qui touchent directement le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude en matière d'éducation.

Il est inutile de rappeler que l'éducation nationale joue un rôle extrêmement important auprès des populations ; il s'agit d'un service public auquel tant les élus que les administrés sont très attachés.

Par ailleurs ce service public a un caractère éminemment important en matière d'aménagement de territoire pour lequel la communauté de communes a compétence ainsi qu'en matière d'activités économiques qui, là aussi, constitue l'une des compétences de la communauté de communes.

En ce qui concerne l'enseignement élémentaire et pré élémentaire, il convient de rappeler qu'il est prévu la fermeture :

- de la quatrième classe de l'école communale de Pratz,
- d'une classe à l'école communale du Truchet à Saint-Claude
- d'une classe à l'école communale des Avignonnets à Saint-Claude
- de la quatrième classe à l'école communale maternelle de Lavans-Les-Saint-Claude
- de la suppression de l'école d'Avignon-les-Saint-Claude

Bien entendu, si ces fermetures peuvent s'inscrire dans une logique démographique, elles ne peuvent intervenir sans concertation ni préavis, de façon à ce que les communes et les parents d'élèves puissent prendre leurs dispositions. Il vous est proposé de demander à l'Inspection Académique de surseoir à l'ensemble des suppressions de classes envisagées, telles qu'elles sont prévues actuellement et de mener une véritable concertation avec les élus locaux et les parents d'élèves afin d'aboutir ainsi à une carte scolaire qui corresponde aux vœux de tous.

En ce qui concerne le collège Rosset, il est prévu la fermeture de la classe de 6^{ème} (qui impliquera la fermeture de la classe de 5^{ème} l'année suivante, etc). La suppression à terme de ce collège ne peut se faire, là aussi, sans l'avis des élus locaux. Une mission avait été donnée par Madame la Rectrice en février 2010 à Madame M-C. DALLOZ, députée, mais aucune suite n'a été formulée.

La fermeture du collège Rosset, outre le problème de mixité sociale auquel nous sommes tous particulièrement attachés, entraînera inévitablement la réaffectation de ce bâtiment qui appartient à la commune de Saint-Claude, réaffectation qui nécessitera des investissements importants.

Il semble incohérent de le transférer à la cité scolaire du Pré Saint-Sauveur qui, là aussi, impliquerait des investissements importants : le contribuable paierait alors deux fois cette transformation et les gains de fonctionnement ne seraient certainement pas en rapport avec ces investissements.

Pour ce qui est de la suppression des sections de BTS « mécanisme, automatisme industriel » et « PME-PMI » à la cité scolaire du Pré Saint-Sauveur, il convient de confirmer que celles-ci sont indispensables pour former des employés qualifiés aux entreprises locales : supprimer ces classes de BTS conduira à terme à ce que les entreprises ne puissent plus recruter localement leurs collaborateurs, ce qui signifie à moyen terme que les entreprises se délocaliseront. A titre d'exemple, il convient de souligner que le BTS « MAI » en était à son 7^{ème} projet avec la société JULBO de Longchaumois.

D'une manière plus générale, l'Education Nationale doit changer ses méthodes de concertation vis-à-vis des élus qui représentent la population.

L'efficacité de la gestion de l'Education Nationale ne doit pas reposer simplement sur l'efficacité en terme d'effectifs mais aussi en terme d'acceptation des mesures qui sont envisagées.

Enfin, il convient de préciser que Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par courrier du 07/02/2011 sollicite la communauté de communes ainsi que la commune de Saint-Claude en matière de partenariat culturel :

« Il s'agit de faire se rencontrer les représentants de l'Education Nationale des 1er et 2d degrés, et les partenaires culturels locaux ou ayant vocation à intervenir sur Saint-Claude, plus largement dans le bassin de Jura Sud. Le Haut-Jura quoique géographiquement éloigné a toujours fait montre de son dynamisme et de son engagement auprès de nos élèves. Cette demi-journée doit être l'occasion d'une réflexion commune sur les informations à diffuser, les opérations à mener, le dialogue à poursuivre en vue de la rentrée 2011 ».

Nous souhaiterions que Monsieur l'Inspecteur d'académie mène le même dialogue en ce qui concerne les mesures qu'il envisage de prendre en matière de formation.

Si vous en êtes d'accord, cette motion peut être adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Jura, à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, ainsi qu'aux parlementaires du Jura et de solliciter une réunion de concertation avec les élus locaux à laquelle seraient aussi associés Monsieur le Président du conseil général du Jura, Madame la Présidente du conseil régional de Franche-Comté.

Adoptée à l'unanimité

3-2 Désignation des commissions communautaires

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création des dix commissions communautaires suivantes :

- Agriculture – Sylviculture
- Communication – Relation avec les communes
- Culture
- Développement économique
- Environnement
- Logement et cadre de vie – Habitat
- Ordures ménagères
- Services à la population
- SPANC
- Sports

Et désigne à l'unanimité les membres de ces commissions comme suit :

AGRICULTURE - SYLVICULTURE	
AVIGNON LES ST-CLAUDE	/
BELLECOMBE	Stéphane GROS
CHASSAL	/
CHOUX	Vivien BASSON / André CASERY
COISERETTE	/
COYRIERE	Laurent MATTEI
CUTTURA	/
LA PESSE	Christian DAVID / Cédric MERMET-BURNET
LA RIXOUSE	/
LAJOUX	Mme Dominique LEGRAND / Thierry GRECARD
LARRIVOIRE	
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	/
LES BOUCHOUX	Robert DROMARD
LES MOLUNES	Agnès CHEVASSUS / Christophe VINCENT / Daniel GROSSIORD
LES MOUSSIÈRES	Stéphane BARBE / Christophe MILLET
LESCHERES	
MOLINGES	/
PONTHOUX	Michel DURAFFOURG
PRATZ	Bernard ABEL
RAVILLOLES	Jean-Luc TODESCHINI
ROGNA	Daniel BURDEYRON
SAINT-CLAUDE	Jean-Paul GRUET-MASSON
SAINT-LUPICIN	/
SEPTMONCEL	Bernard REGAD
VILLARD ST SAUVEUR	Michel SALVI
VIRY	/
VULVOZ	

soit 21 membres

COMMUNICATION-RELATION AVEC LES COMMUNES	
AVIGNON LES ST-CLAUDE	Bernard VUILLARD
BELLECOMBE	Vérène PARMELAND
CHASSAL	/
CHOUX	/
COISERETTE	/
COYRIERE	Marc BOCQUET
CUTTURA	/
LA PESSE	Emile MARNAT
LA RIXOUSE	/
LAJOUX	Christian CHAGRE
LARRIVOIRE	
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	Abdelhay BAHBAH
LES BOUCHOUX	Isabelle CLEMENT
LES MOLUNES	Eliane GRECARD
LES MOUSSIERES	Véronique BEAUD
LESCHERES	Roger BEGUET / Gilles DELATRE
MOLINGES	/
PONTHOUX	/
PRATZ	
RAVILLOLES	/
ROGNA	/
SAINT-CLAUDE	Francis LAHAUT / Catherine CHAMBARD
SAINT-LUPICIN	/
SEPTMONCEL	Sylvie MICHAUD
VILLARD ST SAUVEUR	Christophe DALLOZ
VIRY	Jean-Daniel MAIRE
VULVOZ	

soit 16 membres

CULTURE

AVIGNON LES ST-CLAUDE	/
BELLECOMBE	Anne DOUKHAN
CHASSAL	/
CHOUX	/
COISERETTE	/
COYRIERE	/
CUTTURA	/
LA PESSE	Jean-Yves COMBY
LA RIXOUSE	Valérie VADOT
LAJOUX	Christian CHAGRE
LARRIVOIRE	
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	Alain JEANNIER
LES BOUCHOUX	Jean BOUJARD
LES MOLUNES	Marie-Agnès GROS
LES MOUSSIÈRES	/
LESCHERES	Roger BEGUET
MOLINGES	Jean-François DEMARCHI
PONTHOUX	Béatrix PERRIER-CORNET
PRATZ	Jean-Paul BERNASCONI
RAVILLOLES	/
ROGNA	/
SAINT-CLAUDE	Nelly VAUFREY
SAINT-LUPICIN	Alain PARIZOT
SEPTMONCEL	Christelle RAFFIN
VILLARD ST SAUVEUR	Jean GREUSARD
VIRY	/
VULVOZ	

soit 15 membres

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AVIGNON LES ST-CLAUDE	Denis GRANDPERRET
BELLECOMBE	Bernard FELLMANN
CHASSAL	/
CHOUX	/
COISERETTE	/
COYRIERE	/
CUTTURA	/
LA PESSE	Francis MORICHEAU
LA RIXOUSE	/
LAJOUX	G�rard BARUT
LARRIVOIRE	
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	Jacques LANCON
LES BOUCHOUX	Jean BOUJARD / Bernard HANSBERGER
LES MOLUNES	Emilie NICOLET
LES MOUSSIERES	/
LESCHERES	Gilles DELATRE
MOLINGES	Jean-Luc DELACROIX
PONTHOUX	Jean-Marc SANGUESA
PRATZ	Christine MILLET
RAVILLOLES	V�ronique GIRAULT
ROGNA	/
SAINT-CLAUDE	Jacques VUILLERMOZ / Jean-Louis MILLET
SAINT-LUPICIN	Nelly DURANDOT / Ludovic SONNEY
SEPTMONCEL	Rapha�l PERRIN
VILLARD ST SAUVEUR	Dominique FAIVRE / Raymond CHEVASSU
VIRY	Jean-Daniel MAIRE
VULVOZ	

soit 21 membres

ENVIRONNEMENT

AVIGNON LES ST-CLAUDE	Yves POETE
BELLECOMBE	Vérène PARMELAND
CHASSAL	Jean-Pierre JOURLAIT / Jean-Pierre MARTORELL
CHOUX	/
COISERETTE	/
COYRIERE	Alain GERAUD
CUTTURA	/
LA PESSE	Michelle PLOCKI
LA RIXOUSE	/
LAJOUX	Dominique LEGRAND
LARRIVOIRE	Thierry PERNOD
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	Pascal RICHARD / Eliane MANZONI
LES BOUCHOUX	Bernard HANSBERGER
LES MOLUNES	Christophe VINCENT
LES MOUSSIÈRES	/
LESCHERES	Frédéric CHAVE
MOLINGES	Christian FOURNIER
PONTHOUX	
PRATZ	
RAVILLOLES	Roger MOREL-FOURRIER
ROGNA	/
SAINT-CLAUDE	Roman CHARPENTIER / Daniel VUILLARD
SAINT-LUPICIN	Alain WAILLE
SEPTMONCEL	Claudie PILLARD
VILLARD ST SAUVEUR	Michel GALLASSO
VIRY	Maxime MORAND-MERMET
VULVOZ	Jérôme FORTIER

soit 22 membres

LOGEMENT ET CADRE DE VIE - HABITAT

AVIGNON LES ST-CLAUDE	/
BELLECOMBE	Gilles GROS
CHASSAL	/
CHOUX	Florine CHESNAIS
COISERETTE	/
COYRIERE	/
CUTTURA	Jean-Louis DAVID
LA PESSE	/
LA RIXOUSE	
LAJOUX	/
LARRIVOIRE	
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	Philippe PASSOT / Marcel DUNOD
LES BOUCHOUX	Jean-Pierre ACKERMANN
LES MOLUNES	Jean-Paul ANTONIOLI
LES MOUSSIÈRES	/
LESCHERES	
MOLINGES	Christian FOURNIER
PONTHOUX	Laurent HUGUES-DIT-CILES
PRATZ	Muriel PELLIN
RAVILLOLES	/
ROGNA	/
SAINT-CLAUDE	Christiane DARMEY / Hélène REVERT
SAINT-LUPICIN	Marie-Odile GAY
SEPTMONCEL	Jean-Louis MICHARD
VILLARD ST SAUVEUR	Daniel MONNERET
VIRY	/
VULVOZ	

soit 15 membres

ORDURES MENAGERES

AVIGNON LES ST-CLAUDE	Denis GRANDPERRET
BELLECOMBE	Bernard FELLMANN
CHASSAL	Claude MORA / Georges CHEVASSUS
CHOUX	/
COISERETTE	/
COYRIERE	Michel BERTHAUD
CUTTURA	/
LA PESSE	Pierre GRECARD
LA RIXOUSE	Jacques BILLET
LAJOUX	/
LARRIVOIRE	Alain SAILLARD
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	Antonio PULICE
LES BOUCHOUX	Jean-Pierre ACKERMANN
LES MOLUNES	/
LES MOUSSIÈRES	Jean-Marc GRENINGUEY
LESCHERES	
MOLINGES	Alain THEVENON
PONTHOUX	Jean-François MINY
PRATZ	
RAVILLOLES	Nicole LAMOURET
ROGNA	/
SAINT-CLAUDE	Francis LAHAUT / Philippe GOTTLAND / Michel DUFOUR
SAINT-LUPICIN	Roger BAILLY-BAZIN
SEPTMONCEL	Alain ROLANDEZ
VILLARD ST SAUVEUR	/
VIRY	Bernard NABOT
VULVOZ	

soit 20 membres

AVIGNON LES ST-CLAUDE	Monique LANAUD
BELLECOMBE	Isabelle MATHIEU
CHASSAL	/
CHOUX	/
COISERETTE	/
COYRIERE	Serge PERRIN
CUTTURA	/
LA PESSE	Anne LOZNEANU
LA RIXOUSE	/
LAJOUX	Christian CHAGRE
LARRIVOIRE	Joël LAMOURET
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	Claude COTTET / Geneviève ROZIER
LES BOUCHOUX	Isabelle CLEMENT / Jocelyne ROLANDEZ
LES MOLUNES	Isabelle BOUILLIER
LES MOUSSIÈRES	Johane GROSSIORD
LESCHERES	
MOLINGES	Jean-François DEMARCHI
PONTHOUX	/
PRATZ	Sandrine DUTOIT
RAVILLOLES	/
ROGNA	/
SAINT-CLAUDE	Jacques CHEVASSUS / Françoise ROBERT
SAINT-LUPICIN	Yvan SMANIOTTO
SEPTMONCEL	Elisabeth ARBEZ-CARME
VILLARD ST SAUVEUR	André LAGRON
VIRY	Christine HUGONNET
VULVOZ	

soit 20 membres

SPANC

AVIGNON LES ST-CLAUDE	Jacques PRAT
BELLECOMBE	François CASAGRANDE
CHASSAL	/
CHOUX	Denis POINT
COISERETTE	Roland COUTY
COYRIERE	Daniel GRENARD
CUTTURA	/
LA PESSE	Joël VUAILLAT
LA RIXOUSE	Jacques BILLET / Françoise CRESPI
LAJOUX	Thierry GRENARD
LARRIVOIRE	Guy PERRIER
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	Jean-Paul BURDET / Jacques LANCON
LES BOUCHOUX	Isabelle HEURTIER
LES MOLUNES	Daniel GROSSIORD / Eliane GRENARD
LES MOUSSIERES	/
LESCHERES	Patrick FOURNIER
MOLINGES	Louis CHARDOT
PONTHOUX	Nicole PEDROLETTI
PRATZ	
RAVILLOLES	/
ROGNA	Didier GUILLON
SAINT-CLAUDE	Jean-Pierre JACQUEMIN
SAINT-LUPICIN	Déboah BARONI
SEPTMONCEL	Alain MOYAT
VILLARD ST SAUVEUR	Daniel MONNERET
VIRY	Alain BLONDET
VULVOZ	

soit 24 membres

SPORTS

AVIGNON LES ST-CLAUDE	Frédéric FAVIER
BELLECOMBE	/
CHASSAL	Jean-Jacques BARONI
CHOUX	/
COISERETTE	/
COYRIERE	Jean-Louis JEUNET
CUTTURA	/
LA PESSE	Francis MORICHEAU
LA RIXOUSE	/
LAJOUX	/
LARRIVOIRE	
LAVANS-LES-ST-CLAUDE	Thierry VIDAILLET
LES BOUCHOUX	Christian CATOEN
LES MOLUNES	Marie-Agnès GROS
LES MOUSSIÈRES	/
LESCHERES	
MOLINGES	Alain THEVENON
PONTHOUX	Christine CASERY
PRATZ	Alain DURAFFOURG
RAVILLOLES	Bruno DUTEL
ROGNA	/
SAINT-CLAUDE	André VIALLE / Gérald MELESI / Alain MOURET
SAINT-LUPICIN	Taoufik JOUINI
SEPTMONCEL	Jean-Christophe SAVOIE
VILLARD ST SAUVEUR	/
VIRY	Maxime MORAND-MERMET
VULVOZ	

soit 17 membres

3-3 Collège du Plateau : désignation d'un représentant au conseil d'administration

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Yvan Smaniotto pour représenter la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au Conseil d'administration du collège du Plateau

4 Personnel

4-1 Prime de responsabilité pour les régisseurs de recettes et d'avances

Pour la bonne gestion des services communautaires, il est créé une régie de recette :

- Musée de l'abbaye Donations Guy Bardone – René Genis
- Centre nautique du Martinet
- Atelier des Savoirs-faire
- Location de salle des Dolines

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide l'attribution des primes de responsabilités aux régisseurs de recettes au taux maximum, étant précisé que le montant de celles-ci est fonction des recettes prévisionnelles encaissées par chacune de ces régies.

5 Finances

5-1 Débat d'orientation budgétaire 2011 (dossier non soumis à vote)

L'article L2312-1 du CGCT stipule que, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget.

Il est précisé en outre que ce débat d'orientation budgétaire n'est pas suivi d'un vote.

Ce débat d'orientation budgétaire 2011 pour la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude se présente dans un contexte exceptionnel :

1) Ce débat d'orientation budgétaire est le premier de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude puisque celle-ci issue de la fusion des trois communautés de communes n'a jamais connu de budget. Aussi, aucune comparaison ne peut être faite par rapport aux années antérieures.

2) Du fait de la mise en œuvre pour la nouvelle communauté de communes de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) mais aussi de la suppression de la taxe professionnelle, aucune prévision en matière de recettes fiscales ne peut être faite à ce jour. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle, la loi des finances pour 2011 prévoit que le vote des budgets des collectivités locales pourrait être fait au plus tard le 30 avril 2011 (contrairement à la règle qui veut que celui-ci survienne pour le 31 mars).

3) La mise en œuvre d'un certain nombre de transferts de compétences au profit de la communauté de communes par rapport aux compétences exercées précédemment par les trois communautés de communes notamment en ce qui concerne l'adhésion au Syndicat Mixte d'accompagnement des Aînés du Haut-Jura, (exception faite pour le Plateau du Lizon), la prise en compte de la contribution au SDIS en lieu et place des communes, transfert de compétences en matière de tourisme ainsi qu'en matière de médiathèques ne sont pas pris en compte dans le présent rapport : il convient en effet que la commission locale d'évaluation des charges transférées soit saisie et examine ces différents sujets.

4) Le débat d'orientation budgétaire tel que présenté ci-après prend en compte le budget principal ainsi que le budget annexe des activités économiques assujetties à la TVA, le budget annexe du lotissement des Orchidées, le budget annexe du SPANC ainsi que le budget annexé de l'Atelier des savoir-faire ne sont pas présentés, toutefois, le budget des Orchidées est par définition équilibré, celui du SPANC bénéficiera d'une avance du budget principal à son profit pour financer les études liées à la mise en œuvre du zonage sur les communes qui ne l'ont pas encore défini.

Par ailleurs, une subvention est prévue au budget annexe de l'atelier des savoir-faire pour un montant de 167 500,00 € (contre 180 000,00 € en 2010).

En ce qui concerne le lotissement "Fontaine Benoît" de Molinges, celui-ci fera l'objet d'une décision modificative dès lors que le permis d'aménager sera accordé et que le résultat de la consultation des entreprises pour réaliser les travaux nécessaires à l'équipement sera connu.

I) LES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2010 :

Les chiffres provisoires des comptes administratifs 2010 s'établissent comme suit (y compris les budgets annexes et les restes à réaliser) (état des restes à réaliser en annexe) :

- Communauté de Communes des Hautes-Combes :	88 278.80 €
- Communauté de Communes du Plateau du Lizon :	230 079.26 €
- Communauté de Communes de Val de Bienne :	907 128.05 €
	<hr/>
Total	1225 486.11 €

II) LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2011 :

2.1) En fonctionnement :

Actuellement les recettes fiscales ne sont pas connues, aussi pour l'élaboration du budget dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, il a été envisagé un montant de recettes égal à la somme des recettes fiscales des 3 communautés de communes 2010.

Par ailleurs, au titre de la DGF, le montant de 2010 a été repris, auquel ont été ajoutés 300 000 € escomptés du fait de la fusion (prise en compte du potentiel fiscal de la communauté de communes la plus intégrée)

La participation au SICTOM (taxes + redevances) s'élève à 1 893 839 €. Le SICTOM a fixé la contribution à 73,00 € par habitant contre 72,50 € en 2010.

En 2011, la redevance ordures ménagères sera perçue sur l'ancien territoire des Hautes-Combes.

La contribution au SDIS s'élève à 930 475,88 €

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 188 710,00 € (elles comprennent notamment les notes de fluides, différents contrats de prestations de services, les frais d'impression, des télécoms, d'affranchissement...), il s'agit du chapitre 011)

La masse salariale 2011 est évaluée à 1 296 270,00 €. Les recrutements, tels qu'ils ont été prévus lors de la séance du 5 janvier 2011 sont pris en compte. Par ailleurs, conformément aux dispositions nationales, aucune revalorisation du point d'indice des agents n'est prévue.

Le chapitre 065 (autres charges courantes) prend en compte la subvention prévisionnelle à la régie à autonomie financière de l'Atelier des savoir-faire pour 167 500 € (pour lequel le recrutement d'un agent d'animation est prévu). Comme cela a été précisé en préambule, une avance de 50 000 € est prévue au service SPANC, une participation au budget des activités économiques de 212 849,00 € est aussi prévue.

Le chapitre 066 (charges financières) prend en compte les intérêts des emprunts du budget principal pour un montant de 218 000,00 € (le montant total de l'annuité du budget principal est évalué à 701 000,00 €).

Dans ces conditions, le virement à la section de fonctionnement est prévu pour 1 600 000,00 €.

2-2) En investissement :

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2011 des dépenses d'investissement pour 7 795 920,00 €, ceci en dépenses nouvelles auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser pour 1 789 762,65 € (cf annexe), parmi elles, il convient de noter :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 483 000,00 €
- Un fond de concours aux communes pour 300 000,00 € (il conviendra que le conseil communautaire adopte un règlement d'attribution).
- 800 000,00 € sont prévus pour l'ensemble de la maîtrise d'œuvre de la médiathèque à Saint-Claude (ex Banque de France), l'ensemble de cette somme ne sera pas dépensé sur l'exercice 2011.
- Acquisition et aménagement de bureaux pour la communauté de communes Haut-Jura pour un montant de 200 000,00 €.
- L'aménagement de la ZI du Vernois (mise en place d'un bassin de rétention, d'une plateforme) pour un montant de 170 000,00 € (il s'agit d'un premier crédit qui sera fonction des subventions obtenues, de la faisabilité du projet notamment en ce qui concerne l'acquisition des terrains).
- Les travaux d'aménagement de la friche Ford, rue Carnot à Saint-Claude, pour un montant de 80 000,00 €.
- Travaux à l'église de Rogna pour 207 000,00 €
- Travaux de l'église de La Rixouse pour 110 000,00 €
- Travaux à la chapelle Saint-Romain à Pratz pour 42 000,00 €
- Prise en compte des différents travaux sur le PDIPR pour 200 000,00 € (dont l'aménagement pour partie de sentiers : cascade du moulin aux Bouchoux, sentier des savoir-faire, route des marbres).
- Aménagement des cœurs de villages des Hautes-Combes (3^{ème} tranche) pour un montant de 1 500 000,00 €
- Aménagement du stade de Molinges (2^{ème} tranche) pour 3 000 000,00 €, (l'ensemble de la dépense ne sera pas réalisé sur l'exercice 2011 mais s'étendra aussi sur 2012).
- Natura 2000 (pelouses sèches de Coiserette, Valfin et Lézan) pour 97 000,00 €
- L'installation de conteneurs semi-enterrés pour 65 000,00 €
- Les travaux consécutifs à l'incendie de l'immeuble rue Lacuzon à Saint-Claude pour 70 000,00 €

Il est prévu des subventions au regard de l'ensemble de ces dépenses, qui s'élèvent globalement à 1 500 000,00 €, le FCTVA pour 1 000 000,00 €.

Compte tenu du virement de la section de fonctionnement (1 600 000,00 €) ; l'emprunt est prévu à hauteur de 4 000 000,00 €. A ces recettes s'ajoutent les restes à percevoir pour 828 215.42 € (cf annexe).

Le budget annexe des activités économiques prend en compte d'une part la mise en œuvre de cellules à l'Atelier des savoir-faire ainsi que la réalisation des acquisitions et des études préalables pour la zone de la Chambouille à Molinges. Il fera appel à un emprunt de 1 600 000,00 €.

Il est donné acte par le Conseil Communautaire de la présentation du DOB 2011.

5-2 Attribution de compensation 2011 – Versement d'une avance

Les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude prévoient que celle-ci soit à cotisation professionnelle unique (ex TPU).

Pour sa part, l'ex communauté de communes de Val de Bienne était déjà à TPU. Par contre les ex communautés de communes du Plateau du Lizon et des Hautes Combes étaient à fiscalité additionnelle.

Il s'agit là d'un changement important de la fiscalité sur le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude. Ce changement se transforme en bouleversement dès lors que la Taxe Professionnelle a été supprimée au 31 décembre 2009.

Pour l'exercice 2010, l'Etat a mis en œuvre des dispositions transitoires. C'est ainsi qu'il a perçu aux lieu et place des communes, la fiscalité de remplacement de la taxe professionnelle et a versé aux communes notamment une compensation relais.

Il convient de rappeler que la taxe professionnelle a été remplacée par la fiscalité professionnelle. Ce remplacement est constitué de plusieurs impôts :

1 - La contribution économique territoriale (CET) constituée elle-même de deux éléments :

- a) la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui disposera d'un taux qui sera voté par le conseil communautaire
- b) une part de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il s'agit d'un impôt national pour lequel le taux est unique ; une part seulement revenant à la communauté de communes, une autre part au Conseil général et une troisième au Conseil régional.

2 - La taxe d'habitation : part départementale (désormais la taxe d'habitation sera partagée uniquement entre les communes et la communauté de communes).

Par ailleurs un impôt forfaitaire sur les entreprises réseaux (IFER) sera mis en place. La communauté de communes percevra cet impôt.

Par conséquent, les ex communautés de communes du Plateau du Lizon et des Hautes Combes sont privées de leurs ressources fiscales au titre des entreprises et les textes prévoient que la communauté de communes leur verse une attribution de compensation.

Le montant de cette attribution fait l'objet d'un examen par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Dans l'attente de la fixation du montant de cette attribution pour laquelle le conseil communautaire sera amené à délibérer en même temps que le vote du budget qui devrait intervenir au cours de la dernière quinzaine d'avril, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- verser une avance aux communes à valoir sur l'attribution de compensation, de façon à ce qu'elles puissent assurer leur trésorerie.
- dire que cette avance sera égale au tiers de la compensation relais que les communes avaient perçues en 2010 à savoir.

Communes	Compensation Relais 2010	Proposition d'avance (1/3 de la compensation 2010) arrondie aux 100€ supérieurs
Bellecombe	6 303	2 200
Les Bouchoux	3 126	1 100
Lajoux	16 233	5 500
Les Molunes	11 725	4 000
Les Moussières	12 591	4 200
La Pesse	58 103	19 400
Septmoncel	36 978	12 400
Cuttura	5 584	1 900
Lavans les Saint-Claude	176 633	58 900
Leschères	2 217	800
Ponthoux	1 319	500
Pratz	79 558	26 600
Ravillolles	2 009	700
Saint-Lupicin	225 141	75 100

6 Culture

6-1 Musée de l'Abbaye Donations Guy Bardone-René Genis : approbation du programme des expositions 2011 : demande de subventions.

Le Musée de l'Abbaye Donations Guy Bardone-René Genis proposerait trois expositions temporaires et une résidence d'artiste pour 2011. L'édition du guide de la collection Beaux-Arts et de l'archéologie du musée de l'Abbaye est programmée pour 2011 - 2012.

- 1) **Exposition : *Collection en réserve, une découverte des œuvres du musée, du 18 février au 19 juin 2011.*** Cette exposition présentera des œuvres conservées dans les réserves du musée qui n'ont pas été encore dévoilées au public depuis son ouverture en 2008. Un ensemble d'une trentaine de peintures de Eduardo Arroyo, Guy Bardone, André Bauchant, André Cottavoz, François Desnoyer, Pierre Lesieur, Alexandre Garbell, René Genis, Paul Guiramand et Yvonne Mottet.

Le nouvel accrochage concomitant des deux cabinets d'arts graphiques intitulés : *Entre abstraction et figuration et Autour de Maurice Brianchon : Guy Bardone et René Genis* apportera avec l'exposition temporaire un regard complémentaire sur les dessins qui représentent près des deux tiers de la collection du musée.

Le montant prévisionnel des expositions serait de : 16270 €

La subvention sollicitée est la suivante :

- Drac Franche-Comté – service Musées : 4881 €

- 2) **Exposition : *Copie et vraisemblance : un hommage contemporain à Gustave Courbet, du 8 juillet au 2 octobre 2011.*** Ce projet fait plus généralement partie d'une « Saison Courbet ». Autour de la réouverture du Musée Courbet à Ornans, quatre musées jurassiens s'associent à cet événement pour proposer différents points de vues sur l'œuvre du grand peintre comtois.

Le musée de l'Abbaye / Donations Guy Bardone – René Genis, au même titre que le musée des Beaux-Arts de Dole proposera des regards contemporains sur Courbet.

Artistes pressentis : Jean-Sylvain Bieth (photographies, sculpture et sérigraphie) – Louise Bossut (photographie) - Philippe Cognée (peinture) - Gérard Collin-Thiébaud (vidéo) – Gérald Mainier (peinture) - Paul Rebeyrolle (peinture) – Joël Peter Withkin (photographie)

Le montant prévisionnel de l'exposition serait de : 17020 € dont une contribution du musée des Beaux-arts de Dole à hauteur de 2500 € d'aide à la communication et à l'édition d'une plaquette (paiement sur facture, sans versement de subvention).

La subvention sollicitée est la suivante :

- Drac Franche-Comté – service Musées : 4926 €

- 3) **Exposition : *La donation George et Adèle Besson. De Renoir, Bonnard, Matisse... aux artistes de la Jeune peinture des années 1950 – 1960, du 28 octobre 2011 au 26 février 2012.*** Pour la première fois depuis la donation effective en 1960 de la collection George et Adèle Besson au musée des beaux-arts de Besançon et au musée Albert André de Bagnols-sur-Cèze, une sélection de ces œuvres sera réunie à Saint-Claude. La célèbre figure de ce critique d'art, collectionneur originaire de Saint-Claude, sera mise à l'honneur dans d'autres lieux culturels de la ville : en partenariat avec les archives de la Maison du Peuple, les archives municipales et la médiathèque communautaire.

Le montant prévisionnel de l'exposition serait de : 48000 € dont une contribution du musée des Beaux-arts de Besançon à hauteur de 10000 € d'aide à l'édition d'un catalogue d'exposition (paiement sur facture, sans versement de subvention).

Les subventions sollicitées sont les suivantes :

- Drac Franche-Comté – service Musées : 6000 €
 - Conseil Régional de Franche-Comté : 3750 € (sur un total de 7500 € dont 3750 € versés en 2010)
- ➔ TOTAL SUBVENTIONS : 9750 €

- 4) **Résidence d'artiste : invitation de Jean Stern (artiste, plasticien sonore genevois) sur une thématique intitulée : *paysages sonores. Un projet en partenariat avec le PNR du Haut-Jura.*** Pour la troisième année depuis l'ouverture du musée, un artiste sera invité en résidence avec une bourse de production artistique tout en développant des ateliers et des visites avec les scolaires et les habitants du territoire. Cette première résidence « décentralisée » sur le territoire du Parc se déroulera en plusieurs étapes d'avril à septembre 2011 à partir des différents sites sonores répertoriés depuis vingt ans par le PNR. Une restitution aura lieu au final au musée à la rentrée 2011, ainsi qu'une table ronde avec des intervenants pluridisciplinaires (plasticien, musicien, électroacousticien, critique d'art...).

Le montant prévisionnel du projet de résidence serait de : 16000 € dont une contribution du Parc Naturel Régional du Haut-Jura à hauteur de 8000 € d'aide à l'hébergement et à l'édition (paiement sur facture, sans versement de subvention).

Les subventions sollicitées sont les suivantes :

- Drac Franche-Comté – service Arts plastiques : 5000 €
- Drac Franche-Comté – service Education artistique : 2000 €
- ➔ TOTAL SUBVENTIONS : 7000 €

5) Edition du Guide des collections Beaux-Arts et de l'archéologie du musée de l'Abbaye : Donations Guy Bardone – René Genis. Un important travail rédactionnel qui a été entrepris en 2010 devrait être publié à l'horizon 2011 - 2012. Un ensemble de spécialistes ont été sollicités pour rédiger des notices sur les artistes, les courants artistiques etc. de la collection du musée. Une partie archéologique très complète permettra de rendre compte des fouilles du site jusqu'à sa muséographie actuelle. Deux DVD accompagneront cette édition essentielle pour la compréhension des collections conservées et du site mis en valeur dans les sous-sols du musée.

Le montant prévisionnel de la publication de cette édition serait de : 18020 €

La subvention sollicitée est la suivante :

- Drac Franche-Comté – service Musées : 5000 €

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- Le programme de ces 3 expositions, la résidence d'artiste et la publication du guide des collections des Beaux Arts
- Les plans de financement tel qu'exposé ci-dessus
- Sollicite les demandes de financement au Conseil régional et à la DRAC

7 Bâtiments communautaires :

7-1 Acquisition des locaux appartenant à la SCI Romeline, boulevard de la République à Saint-Claude.

Il convient que les services administratifs de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude soient regroupés sur un même site. La séparation sur les trois lieux de Saint-Lupicin, Lajoux et Saint-Claude s'avère non fonctionnelle.

Il est proposé au conseil communautaire d'acquérir des bureaux situés au « 13 bis, boulevard de la République » à Saint-Claude. Ceux-ci appartiennent à SCI Romeline.

Une transaction a été menée avec le propriétaire pour que ces locaux soient acquis au prix de 160 000€ ; étant précisé qu'ils seront libérés au plus tard le 30 avril 2011.

Ces locaux sont situés aux étages -1 et -2 et sont parfaitement adaptés aux besoins de la communauté de communes. Ils pourront accueillir les réunions du Bureau communautaire ; étant précisé toutefois que les réunions du Conseil communautaire devront se dérouler dans d'autres lieux.

Ils ne nécessitent pas de travaux conséquents ; seuls quelques aménagements mineurs sont à prévoir.

Le Conseil Communautaire approuve à 57 voix pour, 2 voix contre (Mr Raymond Chevassu et Jean-Louis Millet (pouvoir à Monsieur Raymond Chevassu)) et 1 abstention (Monsieur Philippe Passot) de :

- dire que la communauté de communes acquiert les locaux de la SCI Romeline sis 13bis, boulevard de la République à Saint-Claude au prix de 160 000€.
- confier la rédaction de l'acte d'acquisition à l'étude Millet-Buscoz.

8 Intercommunalité

8-1 Syndicat Mixte de développement du tourisme du Haut-Jura : demande de dissolution.

Le Syndicat Mixte de Développement du Tourisme du Haut-Jura regroupe l'ex communauté de communes des Hautes Combes à laquelle s'est substituée la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et les communes de Belleydoux et Giron.

Dès la création de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, il a été envisagé la dissolution de ce syndicat mixte de façon à ce que la compétence tourisme sur le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude soit exercée d'une manière globale.

Pour des raisons pratiques, il a été décidé d'attendre la fin de la saison hivernale 2010-2011.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- solliciter du représentant de l'Etat, la dissolution du Syndicat Mixte de Développement du Tourisme du Haut-Jura au 30/04/2011.

Bien évidemment, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur la dévolution de l'actif et du passif de ce syndicat, dès lors qu'un accord aura été trouvé avec les communes de Belleydoux et de Giron.

Cette dissolution une fois votée, le conseil communautaire sera amené, comme cela a été prévu lors de la mise en œuvre de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, à créer un office de tourisme sous forme de régie à autonomie financière et morale à caractère industriel et commercial (EPIC).

8-2 SIDEC : désignation de 2 délégués.

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Énergie, d'Équipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) prévoient que dans le collège Etablissements publics de Coopération Intercommunale et autres personnes morales de droit public, hormis le Conseil général, dispose 20 délégués.

Dans un premier temps les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 12 000 habitants doivent désigner deux délégués, qui seront appelés à désigner les 20 délégués précités.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Daniel Monneret et Monsieur Thierry Grenard comme délégués au SIDEC.

9 Aménagement du territoire

9-1 Opération cœurs de villages : approbation de la 4^{ème} tranche - constitution d'un groupement de commandes – convention avec les communes concernées.

L'ex communauté de communes des Hautes Combes, incorporée depuis le 1^{er} janvier 2011 au sein de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, a réalisé, dans le cadre d'une charte paysagère, trois premières tranches de travaux au titre de l'opération « cœurs de villages ». Une quatrième tranche est prévue, qui concerne les villages des Moussières, des Bouchoux, Septmoncel, et de La Pesse.

Cette tranche est évaluée à 1 397 420 € HT.

Une part des travaux est directement prise en charge par le Conseil Général au titre des Aménagements de Traversée d'Agglomérations.

Une deuxième part est directement prise en charge par la commune de Septmoncel (déplacement de la fontaine).

La part restante comprend la maîtrise d'œuvre de l'opération (27 234,53 € HT) et pour le marché de travaux à lancer, évalué à 1210 436,30 € HT et réparti comme suit :

Maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude :	1 149 831 € HT
Maîtrise d'ouvrage commune des Moussières :	22 325 € HT
Maîtrise d'ouvrage commune des Bouchoux :	26 400 € HT
Maîtrise d'ouvrage commune de La Pesse :	11 880 € HT

Il est en effet prévu que les communes concernées prennent à leur charge la rénovation ou la réalisation des travaux portant sur les réseaux humides ou secs, sous les chaussées concernées par les travaux d'embellissement.

Les subventions suivantes ont été sollicitées et obtenues :

- Conseil Général : au titre des ATA (50% des lignes éligibles) :	117 421,07 €
- Conseil Général : au titre des EDAT :	201 546,00 €
- Conseil Régional : au titre des Routes Touristiques de Montagne:	264 622,00 €
- Réserve parlementaire (M. le Sénateur Gérard Bailly)	8 500,00 €

La part restante à charge de la communauté de communes, après récupération du FCTVA, sera de 614 000 €.

Par ailleurs, par souci de coordination des chantiers et d'homogénéité des travaux, il est proposé qu'une seule entreprise se charge des opérations sur les réseaux et sur l'embellissement.

Afin de permettre cette coordination de plusieurs maîtres d'ouvrages, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude propose la constitution d'un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, avant de lancer les consultations d'entreprises.

Une convention constitutive, signée par les membres du groupement, définira les modalités de fonctionnement du groupement.

Le coordonnateur de ce groupement serait la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, choisi parmi les membres du groupement, aura la qualité de pouvoir adjudicateur. Celui-ci est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Les communes, membres du groupement, seront associées au choix des entreprises via un comité d'attribution des offres.

Chaque membre du groupement s'engage, par convention, à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

- La validation de cette 4^{ème} tranche du projet « cœurs de villages »
- La constitution d'un groupement de commandes tel que précisé ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer la convention à passer avec les autres collectivités pour la constitution de ce groupement de commandes.
- De dire que les travaux et équipements réalisés par la communauté de communes reviendront, à la levée des réserves, dans le patrimoine de chaque commune concernée. Une assistance technique et juridique sera assurée par la communauté de communes dans l'année suivante en cas de problèmes de malfaçon.

9-2 ZA du Curtillet – Abaisseur de tension sur l'éclairage public – Approbation du projet – Délégation de maîtrise d'ouvrage - Demande de participation du SIDEC.

Dans le cadre du service de l'éclairage public des zones industrielles du Curtillet et En Planchamp, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'amélioration de ces dispositifs, en installant des abaisseurs de tension sur l'existant.

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de e-Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité.

Il est demandé au conseil communautaire :

- d'approuver le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 9 456,53 € HT,
- de solliciter l'obtention d'une participation au SIDEC de 50 % du montant HT de l'opération, soit 4 728,27 € HT,
- de prendre acte que la part de la collectivité, estimée 4 728,27 € HT sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :
 - à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
 - le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.
- d'autoriser le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le conseil communautaire devra être saisi pour accord,
- de s'engager en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat avec le SIDEC mandataire, au sens de la loi M.O.P.,
- d'autoriser le Président à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre d'autoriser le Président à signer tous documents à cet effet.

Approuvé à l'unanimité.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21 h 30.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président

Jean-François Demarchi
Secrétaire

Daniel Monneret
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 24 février 2011

Le présent procès verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.

Pièce annexe : Etat des restes à réaliser (1 page)